Envoyé en préfecture le 13/01/2022

Reçu en préfecture le 13/01/2022

Affiché le

ID: 045-214503088-20220112-DEC2022_004-AU



DÉCISION DU MAIRE N°DEC2022-004 PRISE EN VERTU DES POUVOIRS DÉLÉGUÉS PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Renouvellement de l'adhésion à l'association Centre Sciences

Le Maire de la ville de Semoy,

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui donne au Conseil Municipal la possibilité de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines attributions,

VU l'article L.2122-23 qui en précise les conditions d'exécution.

VU la délibération du Conseil Municipal n°36/20 en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Monsieur le Maire de renouveler au nom de la commune l'adhésion aux associations dont elle est membre,

CONSIDÉRANT que l'adhésion à l'association Centre Sciences permet la location à tarif réduit d'exposition de vulgarisation scientifique rentrant dans le cadre de la saison culturelle 2021-2022,

DÉCIDE

Article 1 : De renouveler l'adhésion de la commune à l'association Centre Sciences.

Article 2 : De verser à l'association Centre Sciences le montant de la cotisation s'élevant à 80 € (quatre-vingts euros).

Article 3 : De rendre compte, conformément aux dispositions de l'article L2122-23 du CGCT, de la présente décision au cours de la prochaine séance du Conseil Municipal et figurera au registre des délibérations.

Fait à Semoy, le 12 janvier 2022

Le Maire

Laurent BAUDE

Transmis en préfecture le :

Réception en préfecture le :

⁻date de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité

⁻date de sa publication et/ou de sa notification